



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de Décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, Mme FABRE Nathalie, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme OLIVIER Juliette, et Mme MARTIN Emanuelle.

Absents excusés : M. VILLALONGA Jérémy et Mme VILLARD Milène.

Procurations : M. VILLALONGA Jérémy a donné procuration à Mme VILLALONGA Marie Laure, et Mme VILLARD Milène à Mme FOURNET Claudine.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

OBJET : N° 2024-056 : DECISION MODIFICATIVE N°02

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une demande de la trésorerie d'Aubenas, il convient de procéder à des écritures d'ordre et de procéder à des régularisations pour divers articles de fonctionnement, de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

Chapitre, Article-Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6542 Créances Eteintes	1 254.00 €			
673 Titre annulé sur ex antérieur		1 254.00 €		
SOLDE	1 254.00 €	1 254.00 €		

Section de Investissement

Chapitre, Article-Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2151 Réseaux de voirie	2 262.00 €			
1641 Emprunts		2 262.00 €		
SOLDE	2 262.00 €	2 262.00 €		

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

DECIDE :

- D'approuver les virements de crédits N°02, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents: 17
 Nombre de votants: 19
 Pour : 19
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 17 Décembre 2024,
 Le Maire,



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.